



www.esm-a.eu

www.esci-paris.eu

Marc de KERVENOAËL
Tél. : 01 64 62 63 70
Fax : 01 64 62 62 43
E-mail : mdekervenoael@groupe-hema.com

Jérémy DIDIER
Tél. : 02 51 40 80 20
Fax : 02 51 40 86 04
E-mail : jeremy.didier@groupe-hema.com

- Établissements privés d'enseignement supérieur technique
- Écoles habilitées à recevoir la taxe d'apprentissage dans la catégorie B
 - GESCEP - SIRET : 408 746 915 00011
- Membres du Groupe HEMA - RCS Meaux : 448 065 086





100% Alternance

100% International

Taxe d'apprentissage 2017

Les écoles partenaires



Fiche d'aide au calcul de votre **Taxe nette**

L'ESM-A et l'ESCI assurent une assistance permanente pour la gestion de votre taxe d'apprentissage.
 Vos contacts privilégiés : **Marc de KERVENOAËL** au 01 64 62 63 70
Jérémy DIDIER au 02 51 40 80 20

Le montant de votre masse salariale sera exprimé en Euros (sans centimes)

1	Salaires bruts versés en 2016 (S) Base brute SS (rubrique contribution et taxe d'apprentissage de la DADS-U)		S : _____ €
2	Taxe Brute (T)	S x 0,68% =	T : _____ €
3	Fraction Régionale pour l'Apprentissage (FRA)	T x 51% =	FRA : _____ €
4	Quota d'apprentissage (Q)	T x 26% =	Q : _____ €
5	Hors Quota (Barème) (HQ)	T x 23% attribuable aux écoles =	HQ : _____ €

	Catégorie A (Diplômes Niveau V, IV et III)	Catégorie B (Diplômes Niveau II et I)
(1)	Frais de stage déductibles dans la limite du plafond : 25 euros x _____ jours = _____ €	36 euros x _____ jours = _____ €
	Plafond : 3% de la taxe brute Taxe brute (T) x 3% = _____ € Le cumul de vos déductions ne doit pas dépasser le plafond	
	Taxe Nette (TN) (HQ x 65%) - (déduction ou plafond) A = _____ €	(HQ x 35%) - (déduction ou plafond) B = _____ € Affectable à l'ESM-A et/ou l'ESCI

(1) Si vous avez accueilli des stagiaires sous convention pendant l'année 2016, il vous est possible de soustraire des frais de stage en fonction du nombre de jours de présence de ces derniers. Pour cela, référez-vous à la catégorie correspondant au diplôme préparé.

L'ESM-A et l'ESCI sont habilitées à percevoir votre taxe d'apprentissage dans la catégorie B sauf si votre taxe brute est inférieure ou égale à 415 € (S ≤ 61.000 €). Dans ce cas, vous avez la possibilité de verser la totalité de votre taxe nette (TN) à l'école.

Suite au décret N° 2005-1392 du 8 novembre 2005, vous devez verser votre taxe d'apprentissage par l'intermédiaire de votre organisme collecteur habituel.

Merci de préciser sur le bordereau de versement : les références de l'ESM-A et l'ESCI ainsi que le montant à affecter ou la mention "Au maximum des possibilités".

Nous vous remercions de nous informer de votre versement à l'aide du document ci-joint.

Promesse de Versement de la **Taxe d'apprentissage**

Date limite de versement 28 février 2017

Nom de l'entreprise : _____

Adresse _____

Code postal : _____ Ville : _____

Siret : _____ Code NAF : _____

Nom du groupe : _____ Secteur d'activité : _____

Personne(s) à remercier et à informer du suivi du dossier taxe d'apprentissage

Contact 1 Décisionnaire taxe d'apprentissage Gestionnaire du dossier taxe d'apprentissage

Nom et prénom _____ Fonction _____

Tél : _____ e-mail : _____

Contact 2 Décisionnaire taxe d'apprentissage Gestionnaire du dossier taxe d'apprentissage

Nom et prénom _____ Fonction _____

Tél : _____ e-mail : _____

Organisme collecteur de taxe d'apprentissage

Nom _____ Adresse _____

Nom et adresse de l'établissement

Catégorie B

ESM-A - ESCI

50-56, rue de la Maison Rouge - Lognes
77437 Marne-La-Vallée Cedex 2

_____ €

Inscrire si possible "au maximum des possibilités"

Vous pouvez joindre ce coupon au bordereau et l'adresser à votre organisme collecteur.

Cachet de l'entreprise :

Date et signature :